

Aide-mémoire

Qui s'occupe de quoi quant aux différentes normes visuelles appliquées au gouvernement du Québec?

Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec (PIV)

La responsabilité du PIV revient à la Direction des communications du ministère du Conseil exécutif et du Secrétariat du Conseil du trésor. [Un réseau de personnes-ressources dans les ministères et les organismes assujettis](#) est là pour soutenir tous ceux et celles qui ont des questions sur :

- les règles du PIV en général;
- l'envoi du logo de l'organisation et la vérification de son utilisation;
- l'envoi des gabarits fournis.

Pour ce qui est des demandes de dérogation, il faut s'adresser directement [aux responsables du PIV](#), au Secrétariat du Conseil du trésor.

Image gouvernementale *Votre gouvernement*

L'image gouvernementale, qui utilise, depuis le 25 mars 2019, le thème *Votre gouvernement*, relève de la Direction de la coordination des communications gouvernementales, au [Secrétariat à la communication gouvernementale](#) (ministère du Conseil exécutif).

Les éléments ainsi que les règles d'application de cette image ne font pas partie du PIV, mais ils sont soumis à ses normes. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section consacrée à l'image gouvernementale dans [l'intranet de la communication gouvernementale](#).

Une [section de questions et réponses](#) peut vous aider à mieux comprendre les enjeux qui concernent les campagnes gouvernementales.



Le drapeau du Québec

Le drapeau officiel du Québec n'est pas identique à celui qui est affiché dans la signature gouvernementale. Pour des questions relatives au drapeau du Québec :

[Déploiement institutionnel](#)

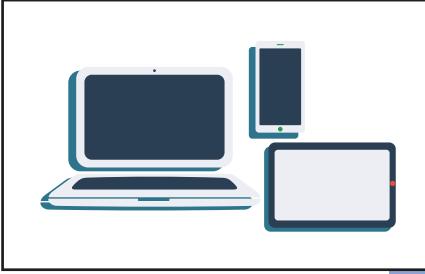
[Règles générales d'utilisation](#)





Système de design gouvernemental (interfaces Web)

Le [Système de design gouvernemental](#) est géré par la Direction des communications numériques gouvernementales, au Secrétariat à la communication gouvernementale du ministère du Conseil exécutif. L'objectif est d'assurer la cohérence des interfaces gouvernementales (information et services) afin d'offrir aux citoyennes et citoyens une expérience simplifiée et uniforme. L'application stricte du Système de design est obligatoire pour les ministères et organismes assujettis.



Pour tout nouveau projet Web, une demande de dérogation doit être adressée à la direction. Le formulaire est accessible sur la page [Moratoire](#) de l'intranet de la communication gouvernementale.

Rédaction Web et structure de contenu

Le [Guide de rédaction](#) a été élaboré par la direction. Il est basé sur les grands principes de conception du site [Québec.ca](#). Il contient notamment des règles sur la rédaction, le référencement, les images, les adresses URL et les contenus promotionnels.

Les demandes de nature linguistique

L'administration publique se soumet à la [Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration](#).

Vous pouvez aussi consulter la [Banque de dépannage linguistique](#).

Fournisseurs suggérés

Lettrage de véhicules utilisés par certains ministères ainsi qu'affichage intérieur et extérieur d'édifices gouvernementaux : [Les Ateliers de l'EDQ](#)

Impression de cartes professionnelles, de papier en-tête et d'enveloppes selon les normes du PIV : [Centre gouvernemental de traitement massif](#), Revenu Québec (en collaboration avec Infrastructures technologiques Québec)